**RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE(S) CANDIDAT(S) LOCATAIRE(S)**

**À l'attention des bailleurs ou de leurs mandataires**

**LOCATAIRE**

*7* **BAILLEUR**

**Réf. des locaux à louer**

**LOCATAIRE**

**CONJOINT OU CO-LOCATAIRE**

**CAUTION SOLIDAIRE**

***PIÈCES À FOURNIR PAR LE(S) LOCATAIRE(S)\****

**Identité**

ou Passeport (français ou étranger)

Carte nationale d'identité

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Situation de famille *Lclnp,,s,)*

*éribaire,marié,*

Nb. et âge des enfants *Leeuezés)*

*ivnts*

Carte d'étudiant

Trois dernières quittances de loyer

Dernier avis d'imposition

Salarié : 3 derniers bulletins de salaires, ou en

cas d'embauche récente, attestation d'emploi

**Situation professionnelle**

Depuis quelle date ?

Employeur

Adresse

Téléphone

Profession ou emploi occupé

***PIÈCES À FOURNIR PAR LA CAUTION \****

Carte nationale d'identité

ou Passeport (français ou étranger)

Dernière quittance de loyer

**Revenus**

Dernier avis d'imposition

Salarié : 3 derniers bulletins de salaires, ou en

Salaire Net

annuel

mensuel

Allocations familliales

Autres revenus

REVENU GLOBAL NET

cas d'embauche récente, attestation d'emploi

**Précédente adresse**

Adresse du domicile Téléphone du domicile

Bailleur Nom

**OU**

Adresse

Gérant

*(précédent)*

Téléphone

***Signature(s)***

*précédée(s) de la mention manuscrite «certifié sincère et exact»*

**Divers**

ILA-24 (13è" édition octobre 2019) **reproduction interdite - tous droits réservés**

**O Ire tissot -** [www.tissot.fr](http://www.tissot.fr) 19, rue Lagrange - 75005 Paris

***Locaux soumis à la loi 6 juillet 1989, constituant la résidence principale du locataire :*** *une liste des pièces justificatives pouvant être* exigées *du candidat à la location ou de sa caution* par *le bailleur, préalablement à l'établissement du contrat de location, est définie par décret (Article 22-2 de la loi du 6 juillet 1989).* ***Cette liste est reproduite au verso.***

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

[ ]

*QUELQUES CONSEILS PRATIQUES*

1. Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
2. Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.­Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers
* Dans la pratique, il est souvent demandé au locataire de justifier d'un revenu au moins égal à 3 fois le montant

du loyer *(charges comprises).*

* Si les revenus du locataire, des conjoints ou co-locataires ne sont pas suffisants, le bailleur peut exiger une

**Cette liste devra être complétée dans les 15 jours**

- **L'attestation de souscription d'une police d'assurance**

**suivants la signature des présentes par :**

caution solidaire qui devra justifier à elle seule du revenu nécessaire.

 **individquels**

**relative au logement loué**

Toutefois, aucun cautionnement ne peut être demandé par le bailleur qui a souscrit une assurance garantissant les obligations locatives sauf en cas de logement loué à un étudiant ou un apprenti *(art. 22-1 de la loi du*

- **La copie du contrat d'entretien relatif aux équipements**

*06.071989).*

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DE LEURS CAUTIONS :**

Conserver une copie des justificatifs joints à la présente fiche, notamment concernant le revenu.

**A Pour les cautions personnes**

**une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la pi leys dqocuments suivants :**

**photographie du titulaire parm**

**LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DU CANDIDAT LOCATAIRE**

*(DÉCRET DU 5 NOVEMBRE 2015)*

1. Carte nationale d'identité française ou étrangère ;
2. Passeport français ou étranger ;

3. Permis de conduire français ou étranger ;

*Article 22-2 de la loi du 6 juillet 1989: "La liste des pièces justificatives pouvant être exigées du candidat à* la *location ou* de *sa caution par le bailleur, préalablement à l'établissement du contrat de location, est définie par décret en Conseil d'État, pris après avis de la Commission nationale de concertation.'*

**B Pour les cautions personnes morales les deux justificatifs**

1. Extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou les statuts ou toute autre pièce justifiant de

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DE CHACUN DES CANDIDATS À LA LOCATION :**

l'existence légale de la personne, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi

**A Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire parmi les**

que I

preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une administration, une juridiction ou un

**documents suivants :**

2. Justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.

organisme professionnel.

1. Carte nationale d'identité française ou étrangère.
2. Passeport français ou étranger.

**C Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :**

3. Permis de conduire français ou étranger.

2. Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois.

1. Dernière quittance de loyer.

4. Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour

3. Attestation d'assurance logement de moins de trois mois.

temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace

4. Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

économique européen.

**D Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :**

**B Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :**

1. Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la

1. Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire,

rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période

indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.

d'essai.

2. Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du

2. L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise

code de l'action sociale et des familles.

3. Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.

commerciale.

4. Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

3. L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.

**C Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :**

1. Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la

4. La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur

indépendant.

rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période

5. La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.

6. Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

d'essai.

**E Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :**

2. L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise

1. Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été

commerciale.

imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.

3. L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.

4. La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur

indépendant.

1. La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
2. Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

2. Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.

3. Trois derniers bulletins de salaires.

7. Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.

4. Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un

**D Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :**

5. Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations

comptable pour les professions non salariées.

1. Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus

perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.

perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un

6. Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.

*Les données à caractère personnel, recueillies pour les présentes, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé, par l'agent immobilier (responsable de traitement), ses collaborateurs et/ou membres d'un réseau professionnel auquel il appartient. L'exigence de fourniture de ces données à caractère personnel est nécessaire à la bonne exécution du présent contrat. Si le responsable de traitement utilise les données à d'autres finalités que celles évoquées ci-dessus, il fournira une notice distincte d'information aux personnes concernées. Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et dans la limite des*

2. Trois derniers bulletins de salaires.

3. Justificatif de versement des indemnités de stage.

4. Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un

comptable pour les professions non salariées.

5. Justificatif de versement des indemnités, retraites,pensions, p restations sociales et familiales et allocations

perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.

*délais de prescription légale.*

*Conformément à la loi du 06.01.78, le(s) candidat(s) locataire(s) dispose(nt), auprès l'agent immobilier0, d'un droit d'accès, de rectification,*

*d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition au traitement des données.*

6. Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux

*En cas de difficulté, le(s)candidat(s)locataire(s)peut introduire une réclamation auprès de la CNIL directement depuis le site* [*https://www.cniLfr. Aux*](https://www.cniLfr.Aux) *termes de l'article L.223-2 du code de la consommation, le(s)candidat(s) locataire(s)dispose d'un droit d'opposition au démarchage téléphonique en inscrivant son numéro sur la liste bloctel :* [*www.bloctel.gouv.fr*](http://www.bloctel.gouv.fr)

aides au logement.

7. Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.

lifil tissot ILA-24 (13)